YERRES

Police Municipale
N° tél. : 01.69.49.77.66
N/Réf. : NDA/GB/tm

ARRÊTE N° 2001/46
(Série A)

OBJET : ARRÊTÉ MUNICIPAL CREANT UN PASSAGE PROTEGE SURELEVE RESERVE A L'USAGE DES PIETONS RUE RENE COTY.

Le MAIRE de la commune d'YERRES,
VU le Code général des Collectivités Territoriales, articles L.2212-2/1°, L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4, et L.2213-5,
VU le Code de la route, article R.225,
VU le code de la route, article R.37-1 relatif à l'arrêt et au stationnement,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié et complété, relatif à la signalisation routière,
VU l'arrêté interministériel du 07 juin 1977, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

CONSIDÉRANT la présence d'enfant se rendant à l'école des Cambrelang.

IL CONVIENT d'assurer la sécurité de ceux-ci.

ARRÊTE

Article 1 : Un passage piétons surélevé de type Trapézoïdal, est implanté rue René Coty, à hauteur du numéro 81

Article 2 : Les conducteurs sont tenus de céder le passage aux piétons (l'article R.220 du code de la route).

Article 3 : Les piétons sont tenus de l'utiliser pour traverser la rue, s'ils se trouvent à moins de 50 mètres de celui-ci (article R.219 du code de la route).

Article 4 : Ces dispositions seront portées à la connaissance des usagers par des panneaux réglementaires mis en place par les Services Techniques de la Ville.

Article 5 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 6 : M. le Commissaire de Police de BRUNOY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BRUNOY, Monsieur le Directeur de la Police Municipale, Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera adressé à Monsieur le Sous-Préfet de l'Essonne, chargé de l'Arrondissement d'EVRY pour visa, une ampliation sera adressée à Monsieur le Commandant du centre de secours pour information.

Fait à YERRES, le 13 février 2001

REÇU LE
28 FEV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
ARRONDISSEMENT D'EVRY

Le Député-Maire,

MAIRIE 91 ESSONNE

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE